

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE /Mexique: adhésion de Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2006/0259(CNS) - 11/04/2007

La commission du Commerce international a adopté à l'unanimité le rapport de M. Helmuth **MARKOV** (GUE/NGL, DE) modifiant - dans le cadre de la procédure de consultation - la proposition de décision du Conseil visant à conclure un 2^{ème} protocole additionnel à l'accord de partenariat économique et de coopération (APC) entre la Communauté et le Mexique pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE.

Globalement, les députés approuvent l'adaptation du protocole additionnel. La seule modification demandée par les députés est d'ordre juridique et vise à modifier la procédure d'adoption du protocole lui-même. Selon les députés, l'accord devrait être approuvé conformément à la même procédure que celle utilisée pour approuver l'accord principal. En conséquence, la commission parlementaire préconise de modifier le 1^{er} visa de la proposition de décision afin que le protocole d'adaptation de l'APC soit approuvé selon la procédure de l'**avis conforme du Parlement** (à savoir, conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité CE) et non par celle de la consultation simple.